14 Juillet 1791

38

Cm
FRC
196

ADRESSE

Aux Citoyens de la Section du Port du Temple, par les Députés à la Fédération de Paris, du 14 juillet.

CITOYENS,

Vous nous avez députés à la fédération de Paris pour prêter en votre nom un ferment ſolemnel & ſacré ; nous avons juré avec toute la France,

D'être à jamais fideles à la Nation, à la Loi & au Roi ;

De maintenir la Conſtitution décrétée par l'Aſſemblée Nationale, & acceptée par le Roi ;

De protéger, conformément aux loix, la ſureté des perſonnes & des propriétés, la

libre circulation des grains & ſubſiſtances dans l'intérieur du Royaume, & la perception des contributions publiques, ſous quelques formes qu'elles exiſtent ;

De demeurer unis à tous les François par les liens indiſſolubles de la fraternité.

Tel eſt l'engagement, Citoyens, que nous avons pris pour vous ; nous vous jurons ici que nous avons rempli notre miſſion avec toute l'énergie, toute la religion & tout le courage dont ſont ſuſceptibles des ames dévouées à la nouvelle Conſtitution.

L'Aſſemblée Nationale a auſſi juré d'être fidele à la Nation, à la Loi, au Roi, & de maintenir de tout ſon pouvoir la Conſtitution décrétée par l'Aſſemblée Nationale, & acceptée par le Roi.

Et le Roi, ce Monarque chéri à ſi juſte titre, a juré à la Nation d'employer tout le pouvoir qui lui eſt délégué par la Loi conſtitutionnelle de l'Etat, à maintenir la Conſtitution, & à faire exécuter les Loix.

Ce pacte fédératif, qui a réuni en même temps toutes les forces de l'Empire, devoit donc être, Meſſieurs, un ſpectacle tout à la fois auguſte & impoſant.

Nous ne vous ennuierons pas, Citoyens,

par des détails faſtidieux ; les papiers publics vous ont ſuffiſamment inſtruits (1).

Nous vous dirons ſeulement que notre détachement a deux fois fixé l'attention de notre bon Roi, qui a témoigné toute ſa ſatisfaction de notre bonne contenance.

Nous vous dirons que l'Aſſemblée Nationale travaille ſans relâche à achever la Conſtitution, & que malgré les obſtacles qu'elle éprouve, malgré la chaleur de la diſcuſſion dans ſes délibérations, auxquelles nous avons aſſiſtés pluſieurs fois, & malgré enfin ſes détracteurs, nous avons remarqué que ſes démarches & toutes ſes opérations ſont uniquement dirigées par des vues de bien public, ſans égard toutefois aux maux particuliers que la régénération néceſſite.

---

(1) Le Rédacteur du courrier de Lyon n'auroit-il pas dû avoir la prudence & le bon eſprit de ne pas inſérer dans ſon N°. 24, du 27 juillet, la note qui annonce fauſſement que nous avons eſſuyés pluſieurs mortifications, & que nous avons été obligés de quitter l'uniforme de cette ville ? Pariſiens, l'on vous injurie, & l'on nous accuſe de lâcheté. Oui, les Pariſiens blâment les mauvais Citoyens de Lyon ; mais comme ils ont eu raiſon de ne pas nous conſidérer comme tels, ils n'ont ceſſé de nous traiter fraternellement.

Nous vous dirons que le Roi a reçu de tous les Fédérés des témoignages non équivoques de l'amour que les François ont toujours eu pour leurs Rois ; amour que Louis XVI a lui ſeul, juſqu'à nos jours, trouvé le ſecret d'enflammer encore, puiſqu'il veut ſincérement le bien, & que ſa volonté eſt inſéparable de celle de la Nation & du Corps Légiſlatif.

Nous vous dirons que le patriotiſme le plus pur, le plus ardent, n'a ceſſé d'animer les Pariſiens. Nous manquons d'expreſſions, Meſſieurs, pour vous faire le tableau fidele de tous leurs efforts pour accueillir & recevoir honorablement leurs Freres d'armes de toute la France, les fêtes brillantes qu'ils leur ont donné dans chaque diſtrict, leurs peines, leurs ſoins, leurs ſollicitudes pour le ſervice militaire & pour aſſurer la tranquillité publique, & combien ſur-tout ils ſont dévoués à l'accompliſſement de la Conſtitution !.... Enfin, Citoyens, ces braves Pariſiens, inſtruits à l'école du maître de la vraie liberté, ont fait paſſer dans les cœurs de tous les braves Fédérés le même feu qui les enflamme, c'eſt celui du patriotiſme, c'eſt celui de la liberté, mais de la liberté ſans licence. Ce ſont ces ſentiments, Citoyens, que nous

venons vous exprimer aujourd'hui ; nous les avons rencontré par-tout ſur nos pas ; par-tout, Meſſieurs, nous avons reçu en votre nom les honneurs les plus diſtingués, & les témoignages de la fraternité la plus ſincere & la plus univerſelle. La paix n'a ceſſé d'être avec nous & nos Freres d'armes députés & non députés ; & quoiqu'aie pu dire la calomnie, nous avons toujours porté ces derniers dans nos cœurs ; ils ont ſuivi immédiatement notre détachement à la fédération, & ont eu par conſéquent le pas ſur les Fédérés des autres parties du département ; ils ont été admis aux fêtes champêtres des Pariſiens, & par-tout où nous les avons rencontré, nous leur avons prouvé que nous étions leurs freres, leurs amis.

Pourquoi, nos chers Concitoyens, au milieu de tant de jouiſſances qui nous conduiſoient à grands pas à l'accompliſſement de notre bonheur, des événements malheureux ſont-ils venus nous frapper de douleur, briſer nos cœurs, & depuis la fatale nouvelle qui nous en fut donnée, ne nous offrir que des jours d'amertume, de deuil & de triſteſſe ! En rentrant dans nos murs, nous n'avons vu que des viſages conſternés, le drapeau de ſang

déployé, & l'appareil menaçant des bouches d'airain ; le ſilence le plus morne, tout enfin nous a annoncé le malheur & le péril de la Patrie !

Et quel eſt donc, nos chers Concitoyens, la cauſe d'un événement ſi extraordinaire ? Oui .... nous l'avons appris avec le plus vif chagrin .... mais ce ſentiment de douleur a été ſinguliérement diminué, en apprenant que vous avez tout fait pour le prévenir.

Ah ! nos chers Concitoyens, nous devons vous le dire, notre ſerment nous le preſcrit : nous offenſons la loi divine & la loi humaine ; & ſi nous n'exécutons pas les loix, la Patrie eſt perdue ; la banqueroute de la ville eſt inévitable ; les banqueroutes particulieres occaſioneroient la banqueroute générale ; l'Aſſemblée Nationale ſera diſſoute ; l'ancien régime ſe rétablira ; & avant que d'arriver là, toutes les horreurs de la guerre civile, dont la ſervitude eſt toujours le fruit ! ....

Ce tableau, nos chers Concitoyens, n'eſt point exagéré, & pour en prévenir le terrible effet, que faut-il donc faire ? remplir ſes devoirs, faire exécuter la loi, & attendre du temps la reſtauration de cette ville. Sous peu, Citoyens, nous jouirons des bienfaits de la

Conſtitution. Toute dette de la ville qui ſera relative au Gouvernement, ſera conſtituée dette nationale ; alors ce qui reſtera à la charge de la ville, permettra de diminuer de plus de moitié les impôts, & ſans doute de convertir abſolument ceux qu'il ſera néceſſaire de payer encore.

Mais n'anticipons point ſur les déciſions de nos Légiſlateurs ; ſi nous voulons nous placer au-deſſus de la loi, tout eſt déſeſpéré, & nous ſerons dégradés aux yeux de Dieu & de toutes les Nations.

Tandis qu'il en eſt temps encore, hâtons-nous de rétablir volontairement les choſes ; que la perception des impôts ait lieu : une ville ſujette à de grandes dépenſes, qui n'a plus de recette, eſt bientôt anéantie ſans remede ; que les décrets à cet égard ſoient exécutés. N'attendez pas, Citoyens, que l'on emploie la force armée. Savez-vous bien quelle ſeroit l'opinion des François ſur notre malheureuſe ville ?... Sachez qu'elle ſeroit flétrie du nom de rebelle, & que les bons Citoyens même ſeroient blâmables de pouvoir prévenir cette ignominie & de ne le faire pas !... Tremblons tous, Camarades, qu'un ſi triſte événement ne ſe réaliſe. Non, Citoyens, tant de maux

ne nous accableront pas à la fois !... Uniſſons-nous, raſſemblons toutes nos forces, tout notre courage, & que les bons Citoyens, en imitant le zele & le patriotiſme des immortels Pariſiens, prouvent à la Nation que l'inſurrection qui agite maintenant cette grande cité, n'eſt que le fruit d'une erreur momentanée, produite par la rage & la perfidie de quelques ennemis du bien public.

C'eſt à vous, Chefs & Magiſtrats, à nous commander; c'eſt à vous, Camarades, Freres & Citoyens, à nous aider; nous vous invitons, avec toute la chaleur que le ſalut de la Patrie commune nous inſpire, de répéter avec nous le ſerment redoutable du 14 juillet, & pour l'exécution duquel nous offrons le ſacrifice de nos fortunes & de nos vies.

LES DÉPUTÉS DU DISTRICT DU PORT DU TEMPLE, à la Fédération de Paris, du 14 juillet.

A LYON, chez FAUCHEUX, Imprimeur-Libraire, grande rue Merciere, près la rue Tupin. 1790.